

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 16 Novembre 2022	
INTITULE DE L'ACTION : ' _____			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Spectacle (1)	1360	Autofinancement	137
Spectacle Cléo Marie	450		
Spectacle Et Moi ?	400		
Spectacle Laurent Dematte	300		
CSF ingé son	210		
		Participation des personnes (4)	900
Frais de transport	30		
Boissons et alimentation	500		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Fournitures d'activité	150		
Feuilles/crayons/Feutres/ Aquarelle bombe dorée, etc			
Assurance	137		
Tracts, affiches	16		
		Aide demandée au PIC	1363
Taxes (SACEM)	207		
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	2400		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2400	TOTAL	2400

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.